



PRIME GRAND AGE :

Sa vocation ?

« Reconnaître l'engagement des professionnels exerçant auprès des personnes âgées et les compétences particulières nécessaires à leur prise en charge »

L'avenant n° 2021-04 du 29 juin 2021 relatif à l'attribution d'une prime grand Age, signé par la CGT, la CFE-CGC, FO et la FEHAP n'a pas été agréé par les pouvoirs publics !!!

Le prétexte inadmissible est qu'ils n'auraient pas « de visibilité sur le taux d'évolution 2022 de la masse salariale » !!!

Quelle vaste fumisterie ! Ce qui est certain en revanche, c'est que ce type de pression inverse la dynamique du dialogue social, en demandant aux organisations syndicales et patronales de ne faire des demandes que selon les budgets de l'État et non selon les besoins des établissements et de leurs salariés !

Les départs et démissions vont continuer à s'accroître, les salariés en poste vont continuer à voir leurs conditions de travail se dégrader par manque d'effectif.

La conséquence pour les salariés est que le montant de la prime est revu à la baisse !

La FEHAP propose à la signature un nouvel accord dans lequel :

- ▶ La prime mensuelle ne serait plus de 118 euros bruts (90 euros nets) mais de 70 euros bruts,
- ▶ Un engagement à poursuivre les négociations en 2022 et 2023 pour tenter de parvenir au montant initial de la prime,
- ▶ La prime serait versée de façon rétroactive à partir de juin 2021, au lieu du 1^{er} octobre 2021.

La CGT revendique une augmentation de salaire et des effectifs.

Encore une fois, le gouvernement ne reconnaît ni notre engagement ni nos compétences !!!

AGISSONS ENSEMBLE, NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE, REJOIGNEZ LA CGT !



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :